



## ARRETE MUNICIPAL

### CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT DE 750 000 € AUPRES DE LA BANQUE POSTALE

Le Maire de Jarzé

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2023 autorisant Madame le Maire à contracter l'emprunt,

CONSIDERANT la consultation faite auprès des établissements bancaires et après analyse des offres reçues,

CONSIDERANT la proposition faite par la Banque Postale

### DECIDE

1 – pour financer les travaux prévus au budget primitif 2023, la commune de Jarzé Villages contracte auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 750 000 euros.

#### Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 750 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements.

#### Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2033

La tranche est mise en place au plus tard le 16/06/2023.

- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 16 juin 2023  
*Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS*
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,96 %
- Montant de l'échéance : 22 798,35 EUR (hors prorata d'intérêts pour la première échéance)
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle  
*Préavis : 50 jours calendaires*

#### Commission

- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

#### Dispositions générales

- Taux effectif global : 3,98 % l'an  
*soit un taux de période : 0,995 %, pour une durée de période de 3 mois*

2 – Etendue des pouvoirs du signataire : le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale

3 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compte de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Jarzé, Jarzé Villages  
Le 27 avril 2023  
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

